

Province de Québec, Cité de Duvernay.

Assemblée réqulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 19 janvier 1965, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Dhérien.

Le greffier, tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-1

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Yérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 décembre 1964 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-2

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 302,323.53 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 janvier 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 101,224.11 fonds capital : \$ 201,099.42

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-3

Proposé par M. Yérard Archambault. Secondé par M. Yacques Paquette

Que les augmentations de salaires aux employés de la Cité, approuvées par le Conseil, soient en viqueur à compter du Ier janvier 1965, selon la liste des dites augmentations déposée auprès de M. Claude Lamy, directeur des services.

M. l'Echevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 65-4

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 200,000. — échéant le 27 octobre 1964, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.



Rês. 65-5

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 200,000.- au fonds général, autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 27 avril 1964 et échu le 27 octobre 1964, tel prolongement devant être fait jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964.

Lue M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer lesdits hillets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-6

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Quêbec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.— à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-7

Proposé par M. Charlemagne Le Scovarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rês. 65-8

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Quêbec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 135,000. — à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 647 jusqu'à la vente du dit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-9

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Kanque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 135,000.— à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 647, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que 19. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, 19. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 310,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 649, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-11

Proposé par M. Charlemagne Le Scouprnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 310,000. — à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 649, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que 19. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, scient autorisés à signer les billets pour et au nom de la dite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

# Avia de Motion

M. L'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 339, concernant les taxis, ainsi que ses amendements.

Rés. 65-12

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour la construction d'égouts et d'aqueduc, à compter du garage municipal jusqu'au futur terrain industriel ainsi que l'aqueduc du futur terrain industriel jusqu'au Rang Haut St-Grançois, selon un tracé qui sera préparé par M. Claude Langlois, urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'égouts et d'aqueduc, à compter du garage municipal jusqu'au futur terrain industriel ainsi que l'aqueduc du futur terrain industriel jusqu'au Rang Haut St-Irançois, selon un tracé qui sera préparé par M. Claude Langlois, urbaniste.



Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que des estimés scient demandés aux ingênieurs Gendron & Lefebure pour la construction d'aqueduc dans les Rangs Haut et Bas St-Grançois, la Montée St-Grançois ainsi que le Rang St-Elzéar.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Paquette donne avis de motion de la présentation d'un règlement en une de la construction d'aqueduc dans les Rangs Haut et Bas St-Irançois. la Montée St-Irançois ainsi que le Rang St-Elzéan.

# Avis de Motion

M. L'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de déménager le "pachage plant" du site de l'usine d'épuration à Duvernay-est.

Res. 65-14

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, aux fins de déménager le "package plant" du site de l'usine d'épuration à Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

### Avis de Motion

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'homologuer le Boulevard Lévesque, dans la section "est ".

Rês. 65-15

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que les descriptions techniques du Boul. Lévesque-est soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat, de gré à gré, des terrains situés sur le Boul. Lévesque-est.



## Proclamation

# pour la campagne des emplois d'hiver

Attendu que les autorités municipales de la Cité de Duvernay se sont toujours fait un agréoble devoir de venir en aide à nos travailleurs ;

Attendu que cette année l'occasion leur est fournie de manifester leurs sentiments à cet égard en collaborant de nouveau au succès de la Campagne des Emplois d'Hiver ;

Attendu que le Maire et les Membres du Conseil de Ville désirent se rendre au voeu de notre population en encourageant de toutes manières les organisateurs de cette campagne annuelle ;

Attendu qu'il est juste de seconder les efforts des journaux, des postes de radio, de télévision, des organisations potronales, ouvrières et sociales qui ont tous accordé leur appui à cette très louable initiative ;

Attendu que les industries, les commerçants, les directeurs d'institutions publiques et privées, les maîtresses de maisons désirent contribuer davontage à diminuer dans toute la mesure possible le chômage saisonnier en répartissant sur la morte-saison les travaux de décoration intérieure, de peinturage, de plomberie, d'installation et de réparation des appareils et des circuits d'électricité dans les usines, les magasins et les maisons:

Le Soussigné, Maire de la Cité de Duvernay proclame, par la présente, les prochaines quatre semaines la période particulière durant laquelle tous les efforts doivent tendre à promouvoir cette campagne des emplois d'hiver ;

Jour ceux qui ont des travaux à faire exécuter sont instamment invités à choisir les mois de Janvier. Jévrier et Mans pour employer, dans toute la mesure possible, le plus grand nombre de travailleurs, afin de réduire aux plus infimes proportions le nombre de chômeurs.

Donné sous le sceau de la Cité de Duvernay, ce 19e jour de janvier mil neuf cent soixante-cinq.

Le Maire de Duvernay

Rés. 65-16

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Rastien

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de décembre 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, scient acceptées.

Que M. Pacques Bouin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une offre de \$ 0.30 le pied carré soit faite à M. Yves Rousseau en vue de la vente d'une superficie approximative de 2,750 pieds carrés, soit 27.5' X 100' étant une partie du lot : 62-278, bornée d'un côté par le lot : 62-277.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-18

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer le contrat d'énergie électrique relatif à l'usine d'épuration, lequel sera passé entre la Compagnie d'Électricité Shawinigan et notre cité.

Adopté à l'unanimité.

A 9:04 heures p.m.

Rés. 65-19

Proposé par M. Yacques Paquette Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée pour 15 minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 9:16 heures p.m.

Rés. 65-20

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du réglement no: 658.

Rés. 65-21

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 658, abrogeant le règlement no: 628 et amendant le règlement de zonage no: 374 quant aux zones : C, D, E, J, Y, H, Y, dans le secteur ouest de la Cité de Duvernay et amendant le règlement de zonage no: 353 dans une partie du secteur nord de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi 2 février 1965, de 7 à 8 heures p.m., au 2900 Koul. de la Concorde et que M. l'Échevin Yacques Kourdon et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.



#### Auis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour achat de terrain au centre industriel, bassin no: 6, de grê à gré ou par voie d'expropriation.

Rés. 65-22

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Qu'un caucus soit tenu le 26 janvier 1965 à 3:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-23

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. André Bastien

Que le contrat de la Graternité des Policiers de Duvernay soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-24

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 11 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 354-106 à -111 incl. du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-25

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 16 novembre 1964 et montrant la subdivision du lot: 532-1 du Cadastre Officiel de la l'aroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'aménagement du Boulevard de la Concorde.



Rês. 65-26

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. l'Echevin Jacques l'aquette soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Pés. 65-27

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que MI. Marcel André, Raymond Maheu, Marcel Crevier, soient nommés au Bureau de Revision du rôle d'évaluation pour l'année 1965.

Que le greffier, M. Claude Lamy, soit nommé "greffier" dudit Bureau et M. Marcel André soit nommé "président".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-28

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toutes démarches pour l'émission d'obligations envers la Commission Municipale de Québec, pour les règlements nos : 632 et 641, soient entreprises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-29

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toutes démarches pour l'émission d'obligations envers la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, pour les règlements nos : 498 et 556, soient entreprises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-30

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée au 2 février 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 janvier 1965, tenue le 2 février 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, à 8:40 heures p.m. et à laquelle sont présents MM. les Echevins: André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Yous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. Les Echevins René David et Gérard Archambault sont absents de leur siège.

Pés. 65-31

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me Claude Lefebure, avocat, de la firme "Lefebure & Mercure" soit chargé de la collection des comptes de taxes en souffrance, selon une liste fournie par le trésorier.

M. l'Echevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

M. l'Echevin Gérard Archambault prend son siège à 8:45 heures p.m.

Rés. 65-32

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de janvier 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Conté de Laval, soient acceptées

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-33

Proposé par M. André Bastien

Que le règlement no: 659, concernant les taxis, soit mis à l'étude.

Gante de secondeur, cette proposition est nulle.



Réa. 65-34

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le réglement no: 659, concernant les taxis, soit adopté tel que lu et corrigé.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec est dissident quant au nombre de permis de taxis alloués à chaque propriétaire.

Adopté.

Rés. 65-35

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 385,000.-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefebure pour la construction d'aqueduc dans les Rangs Haut et Bas St-Irançois, la Montée St-Irançois et le Kang St-Elzéar. soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Réa. 65-36

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Lue des soumissions publiques soient demandées, en français seulement, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Ranas prévus au règlement no: 661 (contrat : 301, telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le mardi 16 février 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebure soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

M. L'Echevin Gérard Archambault, Secondé par M. L'Echevin Jacques Bourdon,

Vient en amendement et propose :

Que des soumissions publiques soient demandées, par la méthode hatibuelle, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs, prévus au règlement no: 661 (contrat : 30) telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le mardi 16 février 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebure soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. Les Echevins Jacques Bourdon et Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale: MM. les Echevins Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette et André Bastien.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que des ententes possibles soient faites avec les villes environnantes pour que les différentes sections de Duvernay soient desservies par leur ambulance, si elles en possèdent.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-38

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Cité de Duvernay demande au Ministère des Jerres et Porêts l'établissement de points de contrôle sur les spécifications préparées par les arpenteursgéomètres Gendron & Lefebure.

Adopté à l'unanimité.

### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 658, abrogeant le règlement no: 628 et amendant le règlement de zonage no: 374, quant aux zones : C, D, E, J, G. H, I, dans le secteur ouest de la Cité de Duvernay, et amendant le règlement de zonage no: 353 dans une partie du secteur nord de la Cité de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 2 février 1965, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no: 658.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon (signé) Claude Langlois
Président Greffier

Rés. 65-39

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagnele Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 658, présenté et soumis par M. L'Echevin Jacques Bourdon et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à signer les plans fournis par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada pour la pose de fils téléphoniques, au besoin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-41

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal des assemblées de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenues les 1er et 2 février 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-42

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plans de "duplex", Boulevard Lévesque, pour Mme A.L. Yrudeau, soient mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-43

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan préparé par M. Yvon Ethier, a.g. et montrant les subdivisions du lot : 84-2 et -3, soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-44

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. André Bastien

Que les plans de la bâtisse commerciale pour Place de la Concorde soient mis à l'étude et que les dispositions nécessaires soient prises par l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-45

Proposé par M. Jacques Bourdon : Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, les plans de maison pour Me Rémi Lamarche, préparés par les architectes Jean Beaudoin & Jean Michaud, soient acceptés en principe.

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, concernant la redivision du cadastre: 65-2-217 à -221 préparé par M. Claude Lefebure, a.g. et des plans de cottages pour Franco Construction, soit refusée et que seulement des "bungalows" pourront être bâtis sur les lots: 65-2-214 à -216 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-47

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Gérard Larose, a.g. en date du ler décembre 1964 et montrant la subdivision du lot : 356-52 du Cadastre Officiel de la l'aroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

: Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-48

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

2ne les plans de l'École Régionale de 48 classes - Commission Scolaire Régionale, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-49

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plans de l'École d'Initiation au Travail, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-50.

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 1er février 1965 et montrant les subdivisions des lots: 332-12, 333-38, 334-4, 372-2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.



Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 19 janvier 1965 et montrant la subdivision du lot: 70-162 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Derres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-52

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagnele Scowarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 4 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 65-200 et -201 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-53

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 4 septembre 1964 et montrant les subdivisions du lot: 65-2-217 et -218 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Derres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-54

Proposé par M. Charlemagne LeScouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 66-264 à -266 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-55

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 68-188 à -209 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots: 69-94 à -113 incl., 70-170 à -197 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-57

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 7 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 79-98 et -99 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Gorêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-58

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.q. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots: 79-100 à -128 incl., 80-101 à -131 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-59

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot: 81-293 à -339 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Gorêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-60

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots: 75-132 à -183, 76-73 à -116 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.



Proposé par M. Charlemanne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots: 75-62 à -131 incl., 76-33 à -72 ionl., du Cadastre Officiel de la Parcisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Gorêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unavimité.

Fer. 65-62

Proposé par M. Charlemagne Le Scovarnec Secondé par M. Pacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.q. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 83-268 à -311 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul , soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-63

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît aux plans préparés par M. Claude Lefebure, a.q., en date du 28 décembre 1964, sous la description suivante :

68-190 (plan no: 7-C-4292) 69-101, 69-99, 70-177, 70-178, 70-186 (7-C-4290) 79-99 (7-C-4312-1) 79-102, 79-109, 79-115, 79-121, 80-105, 80-110, 80-125 (7-C-4289) 81-306, 81-320, 81-325, 81-335 (7-C-4289-9) 75-151, 75-161, 75-168, 76-85, 76-86, 76-103, 76-104, 76-105 (7-C-4289) 75-84, 75-85, 75-99, 75-95; 75-96, 75-114, 76-43, 76-44, 76-55, 76-64, 76-65 (7-C-4289) 83-292, 83-310, 83-311 (7-C-4178);

Considérant que ces plans sont présentement devant le Conseil pour obtenir leur approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur desdites rues apparaissant sur ces plans n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées aux plans de M. Claude Lefebure, a.q. en date du 28 décembre 1964 et décrites comme suit aux dits plans:

68-190 (7-C-4292) 69-101, 69-99, 70-177, 70-178, 70-186 (7-C-4290) 79-99 (7-C-4312-1) 79-102, 79-109, 79-115, 79-121, 80-105, 80-110, 80-125 (7-C-4289) 81-306, 81-320, 81-325, 81-335 (7-C-4289-9) 75-151, 75-161, 75-168, 76-85, 76-86, 76-103, 76-104, 76-105 (-7-C-4289) 75-84, 75-85, 75-99, 75-95, 75-96, 75-114, 76-43, 76-44, 76-55, 76-64, 76-65 (7-C-4289) 83-292, 83-310, 83-311 (7-C-4178) ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-64

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que la permission soit accordée à la Pédération des Deuvres de Charité Canadiennes-Françaises Inc., de solliciter dans les limites de notre cité, du 7 au 22 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rês. 65-65

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes des assemblées du Conseil soient envoyées, à l'avenir, à la Jeune Chambre de Commerce, à l'attention de M. Hubert Labelle, secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-66

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'aucune ingérence politique dans l'engagement de contracteurs ou souscontracteurs soit exercée auprès des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-67

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le drapeau canadien soit hissé au mât de l'Hôtel de Ville seulement les jours que la Province de Québec s'en servira. Le restant de l'année le drapeau de la Province de Québec devra être hissé.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'une demande soit faite à la Voirie Provinciale pour installer une indi-cation marquée "Duvernay" à l'intersection de la Montée Masson et la Route no: 18!

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-69

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au 9 février 1965, à 8:00 heures p.m.



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Lors de l'onverture de l'ossemblée, à 8:00 heures p.m., le 9 février 1965, aucun membre du Conseil n'était présent.

A 8:25 heures p.m. M. L'Echevin André Bastien prend son siège.

A 8:30 heures p.m., après l'attente règlementaire d'une demi-heure et faute de quorum, j'ai levé l'assemblée.



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 16 février 1965, à 8:25 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : M. les Echevins André Bastien. Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault, Jacques Paquette, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Yous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. L'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-70

Proposé par M. Gérard Anchambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 janvier 1965 ainsi que des ajournements du 2 et du 9 février 1965, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-71

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs, prévus au règlement no: 661 (contrat no: 30).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-72

Proposé par M. Charlemagne Le Scouannec Secondé par M. Yérard Archambault

Qu'un comité, formé de MM. Jacques Boutin et Valmore Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux quatre soumissions présentées.

Remarque: à l'avenir les ingénieurs-conseils devront être présents lors de l'ouverture des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du réalement no: 666.

Rés. 65-73

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 666, amendant les règlements de zonage nos: 374 et 658 et abrogeant les règlements de zonage nos: 508, 577, 615, 642, quant à la zone "C" secteur ouest de la Cité, du côté sud du Boulevard de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrêmité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay et amendant l'article 6-5 du règlement de construction no: 353, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi 23 février 1965, entre 7 et 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Bourdon et le greffier M. Claude Lamt, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.





Le Conseil prend connaissance du règlement no: 667.

Rés. 65-74

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 667, amendant les règlements de zonage nos : 374 et 658 et abrogeant le règlement no: 508 A quant à la zone "D" secteur ouest de la Cité, du côté nord du Boul. de la Concorde. de la rue Champlain à l'extrêmité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 23 février 1965, entre 7 et 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Bourdon et le greffier M. Claus de Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-75

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que l'estimation finale de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit approuvée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-76

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre sur la réclamation de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de M. Jacques Boutin et Valmore Rousseau fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions précitées sont conformes.

Rés. 65-77

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Jacques Paquette

Que la soumission, au montant de \$ 310,880.00, fournie par " J.E. Construction Inc." en date du 16 février 1965, pour l'exécution des travaux d'aqueduc dans les Rangs prévus au règlement no: 661 (contrat : 30), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.



Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis à tous les soumissionnaires. Le plus bas soumissionnaire deura remettre un chèque certifié au moment de la signature du contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-79

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 178,500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour l'exécution d'aqueduc sur le Boul. d'Auteuil et le Boulevard no: 2, du garage au secteur industriel, du secteur industriel au Rang Haut St-Grançois, du Boulevard no: 2 à l'usine, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-80

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. André Bastien

Que des soumissions publiques soient demandées, en français seulement, pour l'exécution de travaux d'aqueduc sur le Boul. d'Auteuil et le Boulevard no: 2, du garaque au secteur industriel, du secteur industriel au Rang Haut St-Grançois, du Boulevard no: 2 à l'usine, prévus au règlement no: 660 (contrat : 31), telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le mardi 16 mars 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-81

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 46,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre aux fins de déménager la station temporaire d'épuration, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-82

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la demande du Laboratoire Octo Limitée pour un prêt sur le fonds industriel soit acceptée pour considération, sujette à toutes les approbations requises par la loi.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les permis de taxis suivants soient acceptés, à savoir :

Nom	Nombre
M. Charlemagne Archambault 3250, Boul. Lévesque	1
M. R. Bertrand Garage B.A Boul. Lévesque	2
M. J. Banville 1300, Boul. Leblanc	2
Mme Armand Bigras Boul. Lévesque	1
M. R.O. Sauvé 695, rue Jeanne Leber	1
M. Dupont rue Des Cormiers	1
M. E. Pigeon rue Kléber	1
M. Lelièvre rue Cr. de Paris	1

Le Conseil se réserve le droit, à une assemblée subséquente, de déterminer les endroits pour le stationnement des taxis.

Adopté à l'unanimité.

#### Rés. 65-84

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que la demande de M. Jaquet, pour le permis no: 12, soit remise à l'aviseur légal, pour avis et rapport.

Adopté à l'unanimité.

#### Rés. 65-85

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que les contraventions, portant les numéros suivants, soient annulées,  $\underline{\dot{a}}$  savoir :

A-11765, D-2038, D-2079, D-2054, D-2053, C-946, D-2048.



Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plaintes au rôle d'évaluation supplémentaire pour l'année 1964, déposées au mois de décembre 1964 et étudiées par le Bureau de Revision en date du 25 janvier 1965, soient homolognées à toutes fins que de droit, comme suit :

No. de rôle	<u>Cadas tre</u>	<u>Nom</u>	Evaluation déposée	Evaluation revisée
C-1179	446-6	M. Claude Guilbault	\$ 8,980	\$ 5,155
A-236-70	68-145	M. U.J. Pichler	12,500	13,175
D-1526	356-37	Mme J.L. Malo	10,765	10,300
B-141-36	60-816	M. Maurice Lecavalier	14,170	14,170

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-87

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le terrain portant le numéro de cadastre: P. 60-497 situé entre le Boul. Leblanc et la rue des Grandes Piles, d'une superficie de 4,500 pieds carrés et le terrain portant le no: P. 60-497 situé à l'est de la rue Des Grandes Piles, soient échangés contre une partie du terrain: 60-775 d'une superficie de 91,275 pieds carrés; la partie non échangée du terrain no: 60-775 sera achetée au prix de \$ 0.42 le pied carré. Les échanges ci-dessus mentionnés se feront comme suit:

4,500 pieds carrés X 5	= 22,500	pieds	carrés
5,891 pieds carrés X 4	= 23,564	pieds	carrés
	46,064	pieds	carrés
terrain - cad. 60-775 -	91,275	pieds	carrés
moins l'échange	46,064	pieds	carrés
partie du terrain à acheter	45,211	pieds	carrês
45,211 pieds carrés à \$ 0.4	2 le pied car	ré =	\$ 18,988.62

Cette offre est faite à "Boulevard Leblanc Realty Corporation".

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan d'implantation de la bâtisse "Place de la Concorde "soit accepté à condition que ladite bâtisse soit reculée de cinq (5) pieds, et que les plans architecturaux de la bâtisse soient acceptés en y incluant les amendements apportés par les architectes Poulin & Ayotte et à condition qu'il n'y ait pas de magasins en sous-sol.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-89

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scowarnec

Que les plans de la résidence de M. Charles Beaupré, soient acceptés tels que soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-90

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les lettres de la Lique des Propriétaires St-Maurice de Duvernay, du Service des Loisirs St-Maurice de Duvernay et du Presbytère St-Maurice de Duvernay, soient remises au Comité Consultatif des Loisirs, pour étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-91

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le trajet proposé par la Commission de Transport Provincial soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-92

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que la lettre de Me Guy l'épin au nom de sa cliente, Dame Aurette Laurent-Trudeau, soit remise à l'aviseur légal pour étude et recommandations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-93

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des estimés soient demandés aux architectes Poulin & Ayotte, pour la construction d'un chalet à la piscine de Duvernay.



#### Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'un chalet à la piscine de Duvernay, selon les estimés des architectes Poulin & Ayotte.

Rés. 65-94

Proposé par M. André Bastien

Que la résolution suivante soit adoptée, à savoir :

A la suite de la publication du Rapport Sylvestre et des recommandations qu'il contient et considérant que le Ministre des Affaires Municipales a clairement indiqué qu'il entendait procéder dans les plus brefs délais, sans consultation populaire.

Attendu que le discours du Irône disait clairement que les fusions ne prendraient lieu que si volontaires.

Attendu que notre mandat ne nous permet pas de changer le statut de notre ville.

Attendu que la population de notre ville n'a pas encore été appelée à se prononcer sur cette question.

Attendu que le proposition actuelle n'est pas conforme au mémoire présenté par la Ville de Duvernay.

Il est résolu :

Que le rapport de la Commission Sylvestre soit rejeté, tel que soumis.

Paute de secondeur, la proposition est nulle.

Rés. 65-95

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé d'offrir, dans les cas d'expropriations suivants, et aux personnes suivantes :

Lionel Sauriol pour partie du lot originaire no: 446

Tour-Fifty Corporation pour partie du lot originaire no: 451

dans les causes d'expropriation dont les numéros suivent :

20-2045 X, 20-2040 X et 3298,

comme compensation la superficie d'expropriation dudit terrain pour être appliquée sur le 5% de superficie des dits lots lorsqu'ils seront subdivisés.



Proposé par M. Charlemagne. Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 2 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Obala / Maire

Greffier



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 février 1965, tenue le 2 mars 1965, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde. à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Jacques Bourdon et Gérard Archambault, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien

Your les chefs de services sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-97

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 250,992.37 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 février 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 161,007.26 fonds capital : \$ 89,985.11

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-98

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Jacques Paquette

Que la réclamation de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit acceptée et qu'un paiement de \$ 29,134.46 soit offert à M. R. Bélanger.

M. l'Echevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 65-99

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la contre-offre de "Boulevard Leblanc Kealty Corporation" soit acceptée en partie et qu'un prix de \$ 0.40 au lieu de \$ 0.42 le pied carré soit offert pour la balance du terrain.

Que Me Kémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-10-

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de février 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



## Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 666, amendant les règlements de zonage nos : 374 et 658 et abrogeant les règlements de zonage nos : 508, 577, 615, 642, quant à la zone "C" secteur ouest de la Cité, du côté sud du Boulevard de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay et amendant l'article 6-5 du règlement de construction no: 353.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 23 février 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 666.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon (fsigné) Valmore Rousseau
Président Greffier

Rés. 65-101

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 666, présenté et soumis par M. l'Echevin Jacques Bourdon et M. Valmore Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 667, amendant les règlements de zonage nos: 374 et 658 et abrogeant le règlement no: 508 A quant à la zone "D" secteur ouest de la Cité, du côté nord du Boulevard de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 23 février 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 667.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé)	Jacques Bourdon	(signé)	Valmore Rousseau	
	Président		Greffier	



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 667, présenté et soumis par M. l'Echevin Jacques Bourdon et M. Valmore Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-103

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que les contraventions portant les numéros: A-11786 et A-11787 soient annulées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-104

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer un contrat pour droit de passage sur le lot 62, en faveur de l'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-105

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 2 mars 1965 et montrant les subdivisions des lots: 79-100, -101, -102, et 80-101, -102, -103, -104, -105 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-106

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 2 mars 1965 et montrant les subdivisions du lot : 81-293 à -306 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Jorêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que des lettres de félicitations soient envoyées aux nouveaux directeurs de la Lique des Propriétaires St-Maurice de Duvernay et la Lique des Propriétaires de Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-108

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que deux projets d'aménagement avec croquis soient préparés pour le terrain "9.G.A.": un, montrant l'utilisation du magasin et l'autre, sans magasin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-109

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 23 février 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-110

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Commission Scolaire de Pont-Vian de soumettre des estimés pour la construction d'un aymnase à la nouvelle école élémentaire projetée dans la Paroisse St-Maurice, dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

# Avis de Motion

M. L'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'un gymnase attenant à la nouvelle école projetée dans la Paroisse St-Maurice.

Rés. 65-111

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les travaux de réparations nécessaires soient faits sur le terrain situé sur le lot: P. 332, propriété de feu Viateur Therrien.



Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le nouvel organisme s'occupant de l'embellissement et de la protection d'arbres soit invité à venir rencontrer les membres de la Commission d'Urbanisme de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-113

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Und Alreine Naire

Greffier



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 16 mars 1965, à 8:05 heures p.m. au 2900 Roul. de la Concorde. à laquelle sont présents : MM. les E-chevins Charlemagne Le Scouarnec. Gérard Archambault, Jacques l'aquette. René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Jous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. L'Echevin André Bastien est absent de son siège.

Rés. 65-114

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les minutes de l'assemblée régulière du 16 février 1965 ainsi que de l'ajournement du 2 mars 1965, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

A 8:28 heures p.m., M. l'Echevin René David quitte son siège.

Rés. 65-115

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 325,772.04, soit voté et ratifié pour payer les comptes à payer en date du 16 mars 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 182,176.15 fonds capital : \$ 143,595.89

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-116

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que la contravention portant le numéro: D-2132, soit annulée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-117

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que la résolution no: 65-80 soit amendée en changeant les mots: "le mardi 16 mars 1965" pour : "le mardi 30 mars 1965".



Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une copie de la lettre de l'Honorable Ministre Pierre Laporte soit envoyée à tous les corps intermédiaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-119

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 11 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-120

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les numéros civiques suivants soient changés et remplacés comme suit

370,	rue	Auriol	( pour )	385,	rue	Auriol
400	11	- 11	411	405.	. 11	11
440	. 11	11	11	445	11	11
460	11,	H	· 11	465	11	11
480	H	11	H .	485	11	11
510	11	11	H .	515	11	. 11
540	11	11	11	545	11	11
570	- 11	11	11	575	11	11
580	11	H.,	H	585	11	H
375	11	11	H	380	11	11

Adopté à l'unanimité.

# Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de changer le zonage, quant à la classification des établissements de nettoyage à sec. de "industrie!" à "commercial".

Rés. 65-121

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Julien Lacroix, a.q., en date du 3 mars 1965 et montrant la subdivision du lot : 57-325 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Jorêts en dedans de trois mois de la présente résolution.



Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g., en date du 18 janvier 1965 et montrant les subdivisons du lot: 65-2-217 à -220 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-123

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toute maison construite sur les terrains portant les numéros: 65-2-217 à -220 incl., ait une cours arrière d'une profondeur minimum de 15 pieds et que la marge de recul soit d'un minimum de 20 pieds.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-124

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 25 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 62-575 à -582 incl. du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-125

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g., en date du 5 février 1965 et montrant les subdivisions du lot : 68-210 et -211 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-126

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g., en date du 9 octobre 1964 et montrant les subdivisions du lot: 329-70 et -71 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.q. en date du 2 mars 1965 et montrant la subdivision du lot : 81-341 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-128

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les plans architecturaux et d'implantation d'un "Dairy Belle" sur le lot: 81-341, soient acceptés, avec toutefois les restrictions suivantes :

- 1) Exclure l'annonce "Dairy Belle" dans le pignon avant.
- 2) Exclure les annonces attachées à la marquise.
- 3) Que les deux toilettes soient installées au rez-de-chaussée plutôt qu'une au rez-de chaussée et l'autre à l'étage supérieur.
- 4) Que la grande annonce extérieure soit réduite de façon à éliminer les deux "bras "
- 5) Que le stationnement et la ruelle soient communs avec les autres magasins qui seront bâtis à l'est de cet édifice.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-129

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, prenne toutes les mesures nécessaires pour contester les demandes de Mme Aurette Laurent-Irudeau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-130

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité de Duvernay accorde son entier appui à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités dans les représentations qu'elle fera à la Régie des Transports du Gouvernement Fédéral.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 175.00 soit voté à la Pédération Canadienne des Maires et des Municipalités.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-132

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Pour faire suite à la communication de M. René David, échevin, au sujet du Pont Papineau, qu'un comité, formé de M. le Maire Charles E. Thérien, MM. les E-chevins André Bastien et Gérard Archambault, Me Jean Allaire, le Directeur des Services ainsi que de l'Urbaniste, soit nommé pour étudier les mesures à prendre et les représentations à faire sur toutes les questions relatives au Pont Papineau.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec est dissident à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 65-133

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un rapport soit présenté au Conseil, lors de la prochaine assemblée, par l'aviseur légal, le Directeur des Services et le Surintendant des Travaux Publics sur les mesures à prendre pour déblayer le fossé du Rang St-Elzéar en face du numéro civique: 2103.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-134

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 30 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Claud

Graffian



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée réqulière du 16 mars 1965, tenue le 30 mars 1965, à 8:30 heures p.m.. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien. Charlemagne Le Scouarnec. Jacques Paquette, Yérard Archambault et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Yous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. L'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-135

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux d'aqueduc prêvus au règlement no: 660 (contrat: 31).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-136

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de M. Pierre Labrecque, inq. et Valmore Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-137

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.-, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-138

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000. - à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix du journal: La Presse, soient demandées pour la collecte des vidanges dans les limites de la Cité de Duvernay pour l'année 1965-66, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 avril 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-140

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de Ter du Canada (Statuts revisés du Canada, 1952. Chap. 234, Art. 378, Para.2) ce Conseil, par les présentes, approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Yéléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de cette municipalité, et consent à ce que ladite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement et les travaux de construction de ces dernières soient faits sous la surveillance des ingénieurs-conseils Lalonde, Gironard & Letendre, dont l'approbation liera la municipalité.

Que ce Conseil autorise par les présentes ladite compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand-routes, squares et lieux publics de cette municipalité de façon à ce qu'ils ne gênent en rien les dites liques de téléphone; cet émondage deura être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de ladite compagnie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-141

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Cité de Chomedey de régulariser les heures d'opération des carrières situées dans leur ville, en bordure de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-142

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'aviseur légal. Me Jean Allaire, prenne toutes les mesures nécessaires pour que la "Carrière Beaudry" respecte les règlements de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de MM. Pierre Labrecque, ing. et Valmore Rousseau fait rapport au Conseil que les extensions aux trois plus basses soumissions sont conformes.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 132,514.-. fournie par "J.E. Construction Inc." en date du 30 mars 1965, pour l'exécution de travaux d'aqueduc prévus au règlement no: 660 (contrat : 31), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Lu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 661.

Rés. 65-144

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 661, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs Haut St-Irançois, Bas St-Irançois, la Montée St-Irançois (entre le Rang Haut St-Irançois et le Rang St-Elzéar) ainsi que le Rang St-Elzéar, d'après les plans des ingénieurs Gendron & Lefebure et pourvoyant à un emprunt de \$ 390,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 14 avril 1965. de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Paquette et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Res. 65-145

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un avis écrit soit envoyé à tous les électeurs-propriétaires du quartier no: 3, «concernant le règlement no: 661.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-146

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 670, amendant le règlement de construction et de zonage no: 353, articles 7-41 et 8-31 quant à la classification des établissements de nettoyage à sec, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 14 avril 1965, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Paquette et le greffier M. Claude Lamy soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.



Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 29 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-148

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'urbaniste de la Cité de Duvernay recommande au Conseil l'engagement d'un architecte-paysagiste pour les Parcs St-Victor, Des Ormeaux et St-Maurice.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-149

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les plans fournis par les architectes Poulin & Ayotte pour la construction d'un gymnase dans l'école projetée par la Commission Scolaire de Pont-Viau, soient vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-150

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 25 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-151

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme pour l'embellissement par les arbres, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-152

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.q. en date du 15 mars 1965 et montrant la subdivision du lot: 544-5, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le changement de zonage cadastre: 324-34 soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-154

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, la demande de permis par M. C.E. Rousille pour entreposage soit refusée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-155

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le plan préparé par M. J. Lemay, a.g. et montrant le cadastre : 544-5, soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-156

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.q. en date du 4 février 1964 et montrant les subdivisions du lot: 353-1 à -66 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Gerres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de porter l'amende maximum de \$ 40.00 à \$ 100.00.

Rés. 65-157

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de M. Milan Hofman de lui remettre le terrain portant le numéro de cadastre :60-775, soit remise à notre aviseur légal pour étude, considération, suggestions et recommandation.



Proposé par M. Charlemagne Le Scovarnec Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale de bien vouloir étendre du gravier chaque côté du Boulevard Lévesque dans Duvernay-est.

Adopté à l'unonimité.

Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'achat, de grê à grê ou par voie d'expropriation, de terrains dans le Centre Industriel au nord du Boul. d'Auteuil.

Rés. 65-159

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. André Bastien

Qu'une demande soit faite à la Voirie Provinciale pour l'éclairage aux alentours du nouveau viaduc sur la Route no: 18.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-160

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 13 avril 1965, à 8:00 heures p.m.,
Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier



Province de Québec. Cité de Duvernou.

Deuxième séance d'ajournement de l'assemblée réaulière du 16 mars 1965, tenue le 13 avril 1965, à 8:10 leures p.m. ou 2000 Roul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. Les Echevins André Rostien. Charlemanne Le Scouarnec. Jacques Paquette, Gérard Anchambault et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. Le Maine Charles E. Shérien.

Jour les chefs de services ainsi que l'aviseur légal. Me Jean Allaire, sont avasi présents.

M. L'Echevin René David est obsent de son siène.

Rés. 65-161

Proposé par M. Charleroane Le Sociarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les états financiers pour les opérations se terrinant le 31 décembre 1964, compilés et soumis par les vérificateurs : M. C. Albert Poissant C.A. et M. 9. Courey, C.A., soient et sont approuvés et acceptés par les membres du Conseil de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-162

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que le sous-officier rapporteur soit payé \$ 25.00 pour la journée et le gréffier \$ 18.00 pour la journée, lors de l'élection du 3 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-163

Proposé par M. Charlemagne Le Scowarnec Secondé par M. Géra rd Archambault

Que le salaire du président d'élection soit de \$ 300.- et le salaire du secrétaire d'élection de \$ 150.00.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-164

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que Me Jean Allaire soit nommé comme aviseur légal lors de la journée du scrutin qui sera tenu le 3 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-165

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le nom de la rue - cadastre: 58-407, 60-883, 483-46 et 483-48, soit changé de: "Notre-Dame-de-Gatima" à "Marie-Victorin".



Res. 65-166

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. André Bastien

Que le nom de la rue "Place Posal " soit changé pour "Place des Por-

Adopté à l'unanimité.

Pés. 65-167

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scovarnec

Que le plan fait et préparé par M. Sernand Lemay, a.g. en date du 31 mars 1965 et montrant les subdivisions du lot: 60-945 à -947 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-168

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plon fait et préparé par M. Dernand Leway, a.g. en date du 18 mars 1965, et montrant la subdivision du lot: 544-6 du Cadastre Officiel de la Pa-roisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Derres et Jorêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-169

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que des mesures soient prises envers la Ville de St-Vincent-de-Paul pour que le cormerce de pépinière à la limite de St-Vincent-de-Paul; sur le Boulevard Lévesque, soit arrêté et que l'aviseur légal, Me PeanAllaire, assiste dans ces mesures.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-170

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Ginouand & Letendre pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues montrées aux plans nos : H-1000 et H-1001 préparés par le Service d'Unbanisme de la Cité.



Proposé par M. Jacques Roundon Secondé par M. Gérard Archaelault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unonimité.

Greffier



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Assemblée réqulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 20 avril 1965, à 8:08 heures p.m. au 2900 Roul. de la Concorde. à laquelle sont présents : M. les Echevins André Bastien. Gérard Archambault. Jacques Paquette et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Utérien.

Your les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Dean Allaire, sont aussi présents.

M. les Echevins Charlemagne Le Scovarnec et René David sont absents de leur siège.

Rés. 65-172

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée réqulière du 16 mars 1965 ainsi que des ajournements du 30 mars et 13 auril 1965, scient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-173

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 297,832.20 soit voté et ratifié pour payer les comptes rentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 avril 1965, et réparticonne suit :

fonds généraux : \$ 225,720.23 fonds capital : \$ 72,102.97

Adopté à l'unanimité.

# Proces - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du néalement no: 661, pour voyant à l'exécution de travaux d'aqueduc dans le Rang blaut St-Grançois et le Rang St-Elzéar, le Rang Bas St-Grançois et la Montée St-Grançois (entre le Rang blaut St-Grançois et le Rang St-Elzéar), d'après les plans des ingénieurs Gendron & Lefebure et pour voyant à un emprunt de \$ 390,000. - pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 11 avril 1965, au 2900 Roul. de la Concorde. de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Paquette et de M. Claude Lamu, preffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 503 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du réclement no: 661.

Un que plus de 40 électeurs-propriétaires se sont opposés, le président d'assemblée décide de référer le règlement au Conseil pour étude.

(signé) Jacques Paquette (signé) Claude Lamy
Président Greffier



Proposé par N. Jacques Roundon Secondé par M. Gérand Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 661, présenté et soumis par M. L'Echevin Jacques Paquette et M. Claude lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis et que ledit règlement soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du r'e glement no:670, amendant le règlement de construction et de zonage no: 353, articles 7-41 et 8-31 quant à la classification des établissements de nettoyage à sec.

Cette assemblée fut tenue à la salle minicipale le mercredi III avril 1965, au 2900 Boul de la Concorde; entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Paquette et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du réalement no: 670.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce réglement.

(signé) Pacques Paquette (signé) Claude Lamy,
Président Greffier

Rés. 65-175

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 670, présenté et soumis par M. l'Echevin Pacques Paquette et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la collecte des vidanges pour l'année 1965.66.

Les deux soumissionnaires, soit : Enlèvement des Rebuts Metropole Ltée. et Enlèvement Sanitaire des Rebuts 9nc. ont fourni le même prix, soit \$ 33,000.00.

Réa. 65-176

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 33.000.- fournie par "Enlèvement Sanitaire des Rebuts Inc." en date du 20 avril 1965, pour la collecte des vidanges dans la Cité de Duvernay, pour l'année commençant le 1er juin 1965 et se terminant le 31 mai 1966, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Uhérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le chèque de dépôt-soumission soit remis à la compagnie "Enlèvement des Rebuts Metropole Ltée.".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-178

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de mars 1965, obtenues au Rurea u d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unonimité.

Rés. 65-179

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil de la Cité de Duvernay se porte garant du fait que l'avis de convocation de l'assemblée des électeurs-propriétaires n'ait été publié qu'en français seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-180

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un vote de félicitations soit fait à M. Charles E. Thérien, maire de Duvernay, pour sa nomination à la présidence de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-181

Proposé par M. Jacques Bourdon Secondé par M. André Bastien

Que le Directeur des Services soit autorisé à offrir \$ 0.10 le pied carré aux propriétaires de terrains dans le Centre Industriel de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Lique des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame-des-Ecores, concernant le nouveau mode de distribution du produit de la taxe de vente.

- Le Conseil accuse réception de ladite lettre.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Claude Laun Greffier



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 18 mai 1965, à 8:15 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: M. les Echevins Paymond Gascon, Normand Prescott. Jacques Paquette. Charlemagne Le Scouarnec Gérard Archambault et André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Shérien.

Your les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

# Serment d'Office

De, Charles E. Thérien, courtier en immeuble, demeurant au 2665 rue Daudet à Duvernau, ayant été dûment élu "maire" de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

(signé) Charles E. Yhérien Charles E. Yhérien

Assermenté devant moi, à Duvernay, P. Que. ce de jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, greffier.

# Serment d'Office

De, Raymond Gascon, géront, demeurant au 845, rue des Cormiers à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 1 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Aisni que Dieu me soit en aide!

(signé) Raymond Gascon Raymond Gascon

Assermenté devant moi, à Duvernay, P. Que. ce de jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, greffier.



# Serment d'Office

De. Normand Prescott, directeur général adjoint, demeurant au 21, Croissant d'Avauacur à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quantier no: 2 de la Cité de Duvernay, jure que je remplisai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en vide!

(signé) Normand Prescott
Normand Prescott

Assermenté devant moi, à Duvernay, P. Que. ce le jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, greffier.

# Serment d'Office

Je, Jacques Paquette, comptable, demeurant au 5623, Bas St-Grançois à Duvernay, ayant été dûment élu "éclevin" du quartier no: 3 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me scit en aide!

(signé) Jacques Paquette

Jacques Paquette

Assementé devant moi, à Duvernay, P. Que. ce 6e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lany, greffier.

# Serment d'Office

Je, Gérard Archambault, pressier demeurant au 635, rue Batiscon à Duvernay, ayant été dûment êlu "échevin" du quartier no: 5 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dien me soit en aide!

(signé) Gérard Archambault

Gérard Archambault

Assermenté devant moi, à Duvernay, P. Que. ce le jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy Claude Lamy, greffier.



## Serment d'Office

Je, Charlemagne le Scouarnec, représentant, demeurant au 6269 Boulevard Lévesque à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 4 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dien me soit en aide :

(signé) Charlemagne Le Scouarnec

Charlemagne Le Scouarnec

Assermenté devant moi, à Duvernay, P. Que. ce 4e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lany, greffier.

# Serment d'Office

Je, André Bastien, courtier d'assurances, demeurant au 172, Montée Masson à Duvernay, ayant êté dûment élu "échevin" du quartier no: 6 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêtetê et fidélité les devoirs de cette charge au meil leur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide :

(signé) André Bastien

André Bastien

Assermenté devant moi, à Duvernay, P. Que. ce de jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, greffier.

Procès - Verbat

Procès-verbal de l'assemblée pour la mise en nomination des candidats à la Mairie et à l'Échevinage pour les quartiers nos : 1, 2, 3, 4, 5, 6, à l'élection du 3 mai 1965:



Cette assemblée ent lieu le 26 avril 1965, de midi à deux heures p.m. au 2900 Koul. de la Concorde (Duvernay) sous la présidence de M. Claude Lamy, président d'élection.

Ont été mis en nomination à la mairie et à l'échevinage pour les différents quartiers,

Mairie

Jacques Bourdon, secrétaire-trésorier 875, rue Des Cormiers (Duvernay)

Léo 4. Robinson, représentant 175, Cr. Cassino (Duvernay)

Charles E. Thérien, courtier en immeuble 2665, rue Daudet (Duvernay)

#### Echevinage

Quartier no: 1

Raymond Gascon, gérant 845, rue Des Cormiers (Duvernay)

Lionel Gaillon, constructeur 2620, rue Dandet (Duvernay)

Jacques Thibodeau, représentant 2670, rue Rosemère (Duvernay)

Quartier no: 2

Normand Prescott, directeur général adjoint 21, Cr. d'Avaugour (Duvernay)

Guy Viau, représentant 1965, Boul. de la Concorde (Duvernay)

Quartier no: 4

Jean-Marie Kourquignon, voyageur de commerce 6521, Boul. Lévesque (Duvernay)

Charlemagne Le Scouarnec, représentant 6269, Boul. Lévesque (Duvernay)

Quartier no: 5

Gérard Archambault, pressier 635, rue Batiscan (Duvernay)

Roger Grenier, assistant-directeur 1067, rue De Grand Pré (Duvernay)

Quartier no: 6

André Bastien, courtier d'assurances 172, Montée Masson (Duvernay)

Albert Hébert, dessinateur 6509, Boul. Lévesque (Duvernay)



A 1:42 heures p.m. j'ai remis à M. Lionel Vaillon son bulletin de présentation pour complétion, un qu'il manquait le nombre requis d'électeurs éligibles du quantier no: I pour la candidature.

A 1:56 heures p.m. M. Lionel Yaillon me remet son bulletin de présentation complété et après vérification, ce bulletin a été admis.

En conséquence, aucun bulletin de présentation n'a été refusé pour cause d'irrégularité.

Dans le quartier no: 3, M. Jacques l'aquette n'a pas d'opposant, dont il est élu par acclamation.

Donc, il y aura élection à la mairie dans tous les quartiers et élection à l'êchevinage dans les quartiers : 1, 2, 4, 5, 6.

En foi de quoi, j'ai signé ce 26e jour d'avril 1965 à Duvernay.

(signé) Claude Lamy
Président d'élection

Rés. 65-183

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de la mise en nomination des candidats pour l'élection du 3 mai 1965, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

## Procès - Verbal

Procès-verbal du relevé du scrutin de l'élection du 3 mai 1965, tenu le 4 mai 1965, à 10:00 heures a.m. au 2900 Boul. de la Concorde à Duvernay, sous la présidence de M. Claude Lamy, officier-rapporteur ; MM. Charles E. Thérien, Jacques Bourdon, Raymond Yascon, Normand Prescott, Yérard Archambault, André Bastien, Jacques Thibaudeau, candidats, étaient présents.

Le décompte a donné les résultats suivants :

Quartier	no: 1	9.1	Sourdon	L.J.	Robins on	C.E.	Yhêr	<u>ien R</u>	. Yascon	L. Yaillon	2. :	<u> Ihibaudeau</u>	( <u>R</u> )	( <u>9</u> )
poll no: poll no: poll no: poll no: poll no:	1 2 3 4 5		70 81 73 77 66		5 4 3 2		58 61 66 57 52		66 71 69 59	5 11 6 10 9		55 63 70 65 51	7 9 6 13	10 33 -
		. •	367	•••	16	***************************************	294		324	41		304		



Quartier no: 2	Bourdon	L.J. Robinson	C.E. Yhêrien	N. Prescott	y. Vian	Rejetês	Yâtés
poll no: 1 poll no: 2 poll no: 3 poll no: 4 poll no: 5	74 63 81 70 65	4 7 4 5 1	57 53 57 63 63	81 69 84 75 58	51 57 57 63 72	13 13 15 7 14	- - 7 1
	353	21	293	367	300		
Quartier no: 3							
poll no: 1 poll no: 2 poll no: 3 poll no: 4 poll no: 5	8 1 1 5	0 0 0 1	43 32 29 25 25			3 3 2 2	- - 7 2
	17	1	154				
Quartier no: 4	·			J.M. Bourguign	ON C. Pascou	7 Muo C	
poll no:1 poll no:2	63 67	I L	68 73	53 64	81 81	5	6 -
	130	5	141	117	162		
Quartier no: 5							
	Abort in more more designation of the control of th			G. Archambault	R. Grenie	er	
poll no: 1 poll no: 2 poll no: 3 poll no: 4	65 67 72 51	6 4 5 9	57 55 47 50	66 74 55 61	61 55 68 51	6 5 5 2	- 2 - 1
	255	24	209	256	235		
	- Parameter and the second sec						
Quartier no: 6				A. Bastien	A. Hébe	rt	
poll no: 1 poll no: 2 poll no: 3	22 27 17	2 3 2	36 35 33	31 118 113	21 22 21	   18   -	! - 7
	66	7	104	125	64		



#### Total à la Mairie

				Jacques Bourdon	Léo J. Robinson	Charles E. S	hérien
Quartier	по	:	1	367	16	294	
Quartier	no	:	2	353	21	293	
Quartier	по	:	3	17	1	154	
Quartier	no	:	4	130	5	141	
Quartier	по	:	5	255	24	209	
Quartier	по	:	6	- 66	7	104	
i				4400	and a		
					74	1195	

#### Maire

Le président d'élection proclame élu M. Charles E. Thérien par une majorité de 7 votes.

#### Echevins

Quartier no: 1	Le président d'élection proclame élu M. Raymond Gascon par une majorité de 20 votes.
Quartier no: 2	Le président d'élection proclame élu M. Normand Prescott par une majorité de 67 votes.
Quartier no: 3	A défaut d'opposant, M. Jacques Paquette est proclamé élu par acclamation.
Quartier no: 4	Le président d'élection proclame élu M. Charlemagne Le Scouar- nec par une majorité de 45 votes.
Quartier no: 5	Le président d'élection proclame élu M. Gérard Archambault par une majorité de 21 votes.
Quartier no: 6	Le président d'élection proclame élu M. André Bastien par une majorité de 61 votes.

Donné à Duvernay, P. Que. sous mon serment d'office, ce se jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, président d'élection



Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal du relevé du scrutin de l'élection du 3 mai 1965, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

### Procès - Verbal

Procès-verbal du recomptage de l'élection du 3 mai 1965, tenu le 7 mai 1965, à la Cour du Magistrat, sous la présidence de M. le Juge Ariste Brossard, juge de district et président du dépouillement du scrutin.

Résultat du recomptage, comme suit :

Monsieur Jacques Bourdon a obtenu: 1189 votes

Monsieur Léo J. Robinson a obtenu : 75 votes .

Monsieur Charles E. Thérien a obtenu: 1200 votes ;

J'ai donc proclamé M. Charles E. Thérien maire avec une majorité de 11 votes.

Donné à Duvernay, P. Que. sous mon serment d'office, ce lle jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy Claude Lamy, officier-rapporteur

Rés. 65-185

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal du recomptage de l'élection du 3 mai 1965, tenu le 7 mai 1965, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-186

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 20 avril 1965 soient adoptées telles que soumises, à condition qu'elles soient envoyées aux deux nouveaux échevins.



Réa. 65-187

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scovarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'émission d'obligations en vertu des règlements nos : 595, 647 et 649.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-188

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'offre faite par "La Banque Provinciale du Canada" pour l'achat de \$ 449,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du Ier juin 1965, au prix de Quatre-vingt-dix-huit et Trois Centièmes pour Cent (98.03%) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

\$ 449,000.- à 5½ l'an - 1er juin 1965 à 1975 inclusivement, dont \$ 312,000.00 en

1975; telle émission étant faite en vertu des règlements nos: 595, 647 et 649, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Ruébec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de "La Banque Provinciale du Canada" en date du 17 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-189

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à vendre à "La Banque Provinciale du Canada" \$ 449,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, en vertu des règlements nos : 595, 647 et 649, au prix de 98.03%, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de "La Banque Provinciale du Canada", en date du 17 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-190

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les obligations comprises dans l'émission de \$ 449,000. — et émises en vertu :

du règlement no: 595 pour un montant de \$4,000.00;

du réglement no: 647 pour un montant de \$ 135,000.00

du règlement no: 649 pour un montant de \$ 310,000.00;

soient datées du ler juin 1965. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Doronto; un intérêt à un taux n'excédant pas 6% par an sera payé semi-annuellement le ler juin et le ler décembre de chaque année, au porteur, aux mêmes endroits que le capital; les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun des dits règlements.

Adopté à l'unanimité.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le tableau d'amortissement du règlement no: 649 soit remplacé par le suivant :

7,950.-8,950.-9,950.-11) 13,800.-2/ 14,800.-15,750.-12] 13) 17,750.-9,950 .-4 14) 19,750.-21,750.-51 10,900 .-151 10,900.-11,900.-11,850.-12,850.-6) 7) 8) 16) 23,750.-23,600.-25,500.-181 9) 19) 10) 201 12,850.-25,500.-

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-192

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que pour l'emprunt total de \$ 449,000.- autorisé par les règlements nos : 595, 647 et 649, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans (ou quinze ans, selon le cas) au lieu du terme de vinat ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-193

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-194

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1965 soit homologué, moins les plaintes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-195

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. l'Echevin André Bastien soit nommé "pro-maire" pour les prochains trois mois.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois d'auril 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en viqueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-197

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Gérard Archambault

Que la journée du 21 juin 1965 soit proclamée "Journée de la Croix Rouge " dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-198

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Que la construction d'un aymnase dans l'école projetée par la Commission Scolaire de Pont-Viau sur la rue Rochefort, soit acceptée en principe, sujette à revision quant au prix qui a changé à cause des normes du Ministère de l'Instruction Publique.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-199

Proposé par M. Jacques l'aquette Secondé par M. Raymond Gascon

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la compagnie des Chemins de Per du Pacifique Canadien et notre cité, concernant la construction d'une traverse en dessous au millage 2.97, subdivision de Trois-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-200

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 64-319 soit amendée et qu'à l'avenir la publication de tous les avis publics soit faite dans un journal français et un journal anglais.

MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec enregistrent leur dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.



#### Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en une de réglementer les clôtures autour des piscines.

Rés. 65-201

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Normand Prescott

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, tenue le 17 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-202

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan du parc Dollard, produit par M. Claude Langlois et M. Denis Trudeau, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-203

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Service de la Récréation de la Cité soit le seul coordonnateur des activités qui auront lieu dans les aymnases de Duvernay, aux heures acceptées par les Commission Scolaires et la Cité (le tout par contrat).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-204

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement du sport établi pour le service de la récréation de Duvernay soit adopté en principe.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-205

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'en ce qui concerne le "baseball" les tarifs suivants scient acceptés.

Moustique & Pee Wee \$ 2.50 et \$ 1.50
Bantam 3.00 et 2.00
Midget 3.50 et 2.50

le tout en prévision d'une cédule de 80 parties pour ces quatre catégories.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Echevin Jacques Paquette soit le représentant du Conseil à la Commission d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la préparation d'un plan d'aménagement du bord de l'eau - secteur ouest.

Rés. 65-207

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scovarnec

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemay, a.q. en date du 7 auril 1965 et montrant les subdivisions des lots: 60-948 à -988; 483-49 à -53 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-208

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Gernand Lemay, a.q. en date du 7 avril 1965, sous la description suivante :

rues: 60-948, 483-50, 60-949, 60-950, 60-951, 60-952 et 60-953;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article -7- du chapitre 242, S.R.2. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Fernand Lemay, a.g. en date du 7 avril 1965 et décrites comme suit audit plan:

rues: 60-948, 483-50, 60-949, 60-950, 60-951, 60-952 et 60-953;



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archanbault

Que le plan d'amélioration au 510, rue Joubert (Duvernay) soit accepté.

Adopté à L'unanimité.

Rés. 65-210

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. André Bastien

Que les permis de construction sur les lots: 508-88, -89, -92, -93, -97 et -100, soient accordés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-211

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Jacques l'aquette, Robert Jeasdale et Claude Langlois soient déléqués au Congrès de l'A.C.U.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "La Lique des Propriétaires St-Maurice de Duvernoy ".

Le Conseil désire accuser réception de leur ainable lettre et remercie les membres de la lique pour leur coopération.

Rés. 65-212

Proposé par M. Gérard Archarbault Secondé par M. Raymond Gascon

Que la lettre de la Caisse Populaire de Duvernay soit remise au Service d'Ur-

banisme, pour étude et recommandation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-213

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Qu'une étude détaillé soit faite sur les possibilités de construire une piscine intérieure dans la Cité de Duvernay, à savoir :

le coût ; la rentabilité ; les avantages qu'une telle construction procurerait aux citoyens de la Cité de Duvernay.



Attendu qu'un nouveau conseil de ville vient d'être élu à la Cité de Duvernay ;

Attendu qu'il est utile que des citoyens soient invités à faire partie d'une commission indispensable au travail des membres du Conseil de la Cité;

Attendu qu'il est nécessaire que ces citoyens soient soigneusement choisis;

91 est proposé :

- a) qu'une commission d'Urbanisme soit formée ;
- b) qu'à la commission d'Urbanisme, soient nommés par les corps intermédiaires concern

un directeur de la Chambre de Commerce un directeur de la Jeune Chambre de Commerce un directeur de chacune des Liques des Propriétaires

- c) qu'un architecte soit nomné dont la nom devrait être suggéré par les représentants des corps intermédiaires sus-mentionnés ;
- d) que l'unhaniste de la Cité fasse, d'Affice, partie de cette commission ;
- e) qu'un échevin désigné par le Conseil, non éligible à la présidence de cette commission, fasse partie de cette commission;
- f) que la durée du mandat d'office soit de 1 an à compter de la date de la première réunion officielle de la commission ;
- g) que le mandat de chacun des membres de cette commission soit renouvelable.

# Avis de Motion

M. l'Echevin Normand Prescott donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de la Commission d'Urbanisme.

Attendu qu'un nouveau conseil de ville vient d'être élu à la Cité de Duvernay;

Attendu qu'il est utile que des citoyens soient invités à faire partie d'un comité consultatif indispensable au travail des membres du Conseil de la Cité;

Rés. 65-214

Il est proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

- a) qu'un comité consultatif des loisirs soit formé;
  - b) qu'au comité consultatif des loisirs soient nommés, par les corps intermédiaires concernés

10 un directeur de chacun des organismes de loisirs de la Cité;

20 un directeur de la Chambre de Commerce ; 30 un directeur de la Jeune Chambre de Commerce ; 40 un directeur délégné par les Ligues des Propriétaires ;



- c) que le responsable des sports et des loisirs de la Cité fasse partie d'office de ce comité ;
- d) qu'un échevin désigné par le Conseil, non éligible à la présidence du comité, fasse partie de ce comité ;
- e) que la durée du randat d'office soit d'un (1) an à compter de la date de la première réunion officielle du comité consultatif;
- f) que le mandat de chocun des membres de ce comité consultatif soit renouvelable.

M. l'Echevin Jacques Paquette, Secondé par M. L'Echevin Charlemagne Le Scouarnec,

Vient en amendement et propose :

Que ces différents item scient mis à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. Les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : M. les Echevins Raymond Gascon et Normand Prescott.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Attendu que, dans l'intérêt des citoyens, le Conseil doit être représenté le plus adéquatement possible au Comité Consultatif des Loisirs ;

Attendu que le Conseil compte actuellement un échevin, Normand Prescott, spécialité dans l'éducation de la jeunesse ;

Attendu que cet échevin a pu profiter d'une longue expérience des sports et des loisirs grâce à ses fonctions antérieures de responsable de terrain de jeux dans une ville, de directeur des sports à l'Ecole Normale Jacques Cartier, de directeur des sports et du Comité des Jeunes de la Palestre Nationale, de directeur-adjoint de la section d'éducation physique de l'Université de Montréal;

Rés. 65-215

Il est proposé par M. Raymond Gascon,

Que M. Normand Prescott soit nommé au Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay.

Pante de secondeur, cette proposition est rejetée.



Attendu qu'il est utile que soient bien informés les citoyens sur l'administration de la Cité ;

Rés. 65-216

Il est proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Qu'une copie du bilan du dernier exercice financier soit expédiée au secrétaire de tous les corps intermédiaires.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. L'Echevin Charlemagne. Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la pose de l'aqueduc sur la rue Bourgeois.

Rés. 65-217

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des estimés soient demandés pour la pose de l'aqueduc sur la rue Bourgeois.

Adopté à l'unaminité.

Rés. 65-218

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une clôture sur le Parc de Duvernay-nord soit construite le plus tôt possible autour du puits d'alimentation situé dans ce même parc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-219

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Qu'un vote de félicitations soit offert aux employés de la Cité de Duvernay ainsi qu'au Corps de l'olice pour le magnifique travail accompli avant, pendant et après les élections.

Adopté à l'unanimité.

44

Proprié par M. André Bastien Seconde par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande son dite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de toris certe Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire na montue de \$ 100,000. — échéant le 25 mai 1965, jusqu'à la rentrée de naxes pour l'année 1965, morunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.



Rroposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolinger l'emprunt de \$ 100,000. – au fonds général, autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 25 novembre 1964 et échu le 25 mai 1965, tel prolongement devant être fait jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur de Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer lesdits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unaginité.

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scoudingec

Que demande soit faite à la Comme soin Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bier vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Produciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'aganimité.

Proposé par M. André Bartien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que semande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.— à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour s'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lay, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-220

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, ler juin 1965, à 8:00 heures p.m

Adopté à l'unanimité.

Mairo

C 8.0-



Province de Québec, Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:02 heures p.m., le Ier juin 1965, seuls se sont présentés : M. les Échevins Raymond Gascon et Normand Prescott.

Après l'attente règlementaire de trente (30) minutes,

Rés. 65-221

91 est proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Que l'assemblée soit ajournée au 8 juin 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté.

Claude

Greffier



Province de Duébec, Cité de Duvernay.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 7 juin 1965, à 7:02 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Yérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Yascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents

Réa. 65-222

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. André Rastien

Qu'un montant de \$ 215,644.76 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 mai 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 201,699.87 fonds capital : \$ 13,944.89

Adopté à l'unanimité.

M. Normand Prescott demande qu'à l'avenir, les salaires soient regroupés se lon les différents départements.

Rés. 65-223

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 100,000.— échéant le 25 mai 1965, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-224

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 100,000.— au fonds général autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 25 novembre 1964 et échu le 25 mai 1965, tel prolongement devant être fait jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Bhérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, so ient autorisés à signer les dits billets pour et au nom de ladite Corporation.



Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'an Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-226

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Kanque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000. — à un taux d'intérêt n'excêdant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-227

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Yérard Archambault

Que les plans du gymnase de l'École primaire mixte de la rue Rochefort, à être construit par la Commission Scolaire de l'ont-Viau, soient acceptés et que la dépense de \$ 37,338.48 soit aussi acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-228

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité tenue le 31 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-229

Proposé par M. Charlemagne Le Scow rnec Secondé par M. Normand Prescott

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir:

- 1.- que la construction de la Caisse Populaire soit permise sur le terrain adjacent à l'Hôtel de Ville-;
- 2.- que des esquisses préliminaires soient préparées pour la Caisse l'opulaire par un architecte de leur choix en collaboration avec l'architecte-conseil de la ville et le service d'urbanisme ;
- 3.- que l'aménagement de la bâtisse soit en harmonie avec l'aménagement de l'Hôtel de Ville et de l'Église Presbytérienne ;
- 4.- qu'un nombre de places de stationnement suffisant pour les pleines opérations soit prévu ;

soit acceptée.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Jacques Paguette

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, concernant la construction de bâtisses industrielles pour M. Jean Louis Arcand, soit acceptée, comme suit :

" que le permis de construction soit émis aux conditions suivantes:

- 1. que la bâtisse ait sa façade sur le Roulevard Lafayette ;
- 2. que le propriétaire soumette un plan de stationnement ainsi qu'un plan de lotissement ;
- 3. que la bâtisse soit construite selon'les devis corrigés par les architectes Poulin & Ayotte et selon la deuxième esquisse soumise par le propriétaire ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-231

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, un rapport, au sujet des panneaux publicitaires posés par les constructeurs, soit demandé au Service d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Réa. 65-232

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.q. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots: 79-97 à -125, 80-101 à -130, 81-294 à -352 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-233

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Marc Yendron, a.g. en date du 25 mai 1965 et montrant la subdivision du lot: 508-1076 (annulant et remplaçant les lots: 508-84, -85, -88, -89, -92, -93, -96, -97 et -100) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le changement de zonage – cad. 324-19 soit refusé et qu'un rapport soit demandé à l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-235

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le changement de zonage – cad. 354-1 et P. 355, soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-236

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Proques Paquette

Que le projet de construction d'un duplex sur le lot: 66-85 soit mis à l'étude jusqu'à ce qu'un rapport préliminaire soit soumis par l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-237

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le recensement pour l'année 1965, tel qu'effectué par le Service d'Urbanisme, soit de 19,204 habitants, comme suit :

	1964	1965
secteur ouest	13,735	15,344
secteur est	2,892	2,966
secteur nord	869	894
		was a second of the second of
Yotal :	17,496	19,204

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no:: 672.

Rés. 65-238

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 672, concernant la construction de clôtures autour des piscines, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Liure des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.



Réa. 65-239

Proposé par M. Charlemagne le Scomarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, concernant l'adoption du réglement no : 674, soit suivie et en conséquence, l'adoption dudit règlement est

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-240

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Que le réglement no: 674 soit lu.

M. L'Echevin Charlemagne Le Scouarnec, Secondé par M. L'Echevin André Bastien,

Vient en mmendement et propose :

Que le règlement no: 674 ne soit par lu.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale: MM. Normand Prescott, Raymond Gascon, Jacques l'aquette et Yérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

#### no: Règlement 674

Règlement amendant le règlement no: 471, concernant "La Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay ".

Attendu qu'un avis de motion a été donné en date du 18 mai 1965 à l'effet d'amender le règlement no: 471, concernant la "Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay";

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Cité et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit :

Article 1.- le sous-paragraphe "4" du paragraphe intitulé "Membres" est amendé en remplaçant le chiffre -7 - par le chiffre -10 - (dix).

bres " est remplacé par le suivant :

: Les membres de la Commission sont les suivants:

- le maire comme membre "ex-officio" - un (1) membre du Conseil nommé par le Conseil

- un (1) directeur de la Chambre de Commerce nommé par ce corps intermédiaire. - un (1) directeur de la Jeune Chambre de Commerce nommé par ce corps inter-

- un (1) directeur de la Lique des Propriétaires de Duvernay-est nommé par ce corps intermédiaire



- un (1) directeur de la Lique des Propriétaires Les Ecores nommé par ce corps intermédiaire

- un (1) directeur de la Lique des Propriétaires St-Maurice nommé par ce corps intermédiaire

- un (1) architecte nommé par les représentants des cinq (5) corps intermédiaires nommés ci-dessus

- le directeur des services de la cité

- le directeur du service d'urbanisme de la cité.

Article 3.- L'alinéa suivant est ajouté au sous-paragraphe "6" du paragraphe intitulé " Membres " :

"l'Echevin désigné par le Conseil n'est pas éligible à la présidence de la Commission":

phe "6" du paragraphe intitulé "Membres ":

"7" La durée du mandat de chacun des membres de la Commission est de (1) un an à compter de la date de la première réunion à laquelle lédit membre a assisté. Un tel mandat est renouvelable.

Article 5.- Le paragraphe "8" intitulé "Quorum" est amendé en remplaçant le chiffre "quatre (4)" par "six (6)".

Article 6.- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Rés. 65-241

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que les noms de rues suivants soient acceptés, à savoir :

79-102, 80-105, 81-306: nue du Cap-à-l'Aigle 81-320, 81-335: nue Maria Chapdelaine 79-99: nue Otis 79-109, 80-110, 81-325: nue Port-au-Persil 79-115, 79-121: Croissant de l'Isle Maligne 79-128, 80-131, 81-339: Avenue Chicoutimi

Adopté à l'unanimité.

Rês. 65-242

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, un relevé des haies, constituant un danger pour la circulation, soit fait à partir du plan cadastral et par des visites sur le terrain et que ces mêmes haies ne soient pas à une hauteur supérieure à trois pieds au dessus du niveau de la rue pour donner une marge de sécurité pour la circulation routière.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les services de la firme "Courey & Cie", C.A. soient retenus pour la vérification du fonds général et capital de la Cité de Duvernay, pour l'exercice financier 1965.

M. L'Echevin Normand Prescott, Secondé par M. L'Echevin Raymond Gascon,

Vient en amendement et propose :

Que les services de M. C. Albert Poissant, C.A. soient retenus pour la vérification du fonds général pour l'année financière 1965, et que les services de la firme "Courey & Cie", C.A. soient retenus pour la vérification du fonds capital, pour l'année 1965.

Votent pour la proposition d'amendement : M. les Echevins Normand Prescott et Raymond Gascon.

Votent pour la proposition principale: MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

M. l'Echevin Normand Prescott demande que soit inscrit aux minutes, le fait que M. C.A. Poissant, c.a. est vérificateur pour la Cité de Duvernay depuis 1956, et que la Cité a toujours été satisfaite de ses services et il se demande quelles sont les raisons du changement.

Rés. 65-244

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire, s'il est possible d'inscrire aux minutes les remarques que M. Normand Prescott désirerait passer au point de vue de l'éligibilité de M. Jos Courey de la firme "Courey & Cie" comme vérificateur de la Cité, en fonction des règlements de l'Institut des Comptables Agréés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-245

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Gendron & Lefebure de préparer des estimés pour la construction d'une route temporaire du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-Grançois, selon le même tracé que le règlement no: 660.

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les estimés, au montant de \$ 258,708,-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefehure, pour l'installation d'un système d'éclairage dans certaines rues de Duvernay-ouest, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

# Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'installer un système d'éclairage dans certaines rues de Duvernayouest.

M. l'Echevin Normand Prescott suggère qu'un comité plénier siège pour étudier ces projets.

Rés. 65-247

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer des estimés pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues: Claire, de la Paix, de la Plage, Roger, Deliste, Boulevard Lévesque (de la rue Meunier à la rue Claire) situées dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la prêsentation d'un règlement pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues: Claire, de la Paix, de la Plage, Poger, Delisle, Boulevard Lévesque (de la rue Meunier à la rue Claire), situées dans Duvernay-est, selon les estimés préparés par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 65-248

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à Me Jean Allaire, aviaeur légal, de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour l'expropriation du lot P. 442.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-249

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Normand Prescott

Qu'un "marina" temporaire soit installé au bas de la rue Limoges et que le Directeur des Services prenne les mesures nécessaires pour l'installer le plus tôt possible.



M. L'Echevin Gérard Archambault quitte son siège à 8:26 heures p.m.

Rés. 65-250

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des mesures nécessaires scient prises pour la réfection de pavage de la rue Limoges.

Adopté à l'unanimité.

Réa. 65-251

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Normand Prescott

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit déléqué au Congrès de l'Institut des Officiers Municipaux de Pinance et d'Administration du Québec qui se tiendra à Ottava du 9 au 12 juin prochain:

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. M. Bertrand.

Rés. 65-252

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un plan d'aménagement du parc de la rue Joubert soit préparé et accompli.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du président "ex-officio " de la Jeune Chambre de Commerce de Duvernay.

- Le Conseil désire accuser réception de ladite lettre.

Kés. 65-253

Proposé par M. Pacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouornec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Clause Lam

Greffier



Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:01 heures p.m., le 8 juin 1965, seul était présent, M. l'Echevin Raymond Gascon.

A 8:31 heures p.m., après l'attente réalementaire d'une demi-heure et faute de quorum, j'ai levé l'assemblée.

udl

Greffier



Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 15 juin 1965, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde. à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents

Rés. 65-254

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 18 mai 1965 ainsi que de l'assemblée spéciale du 7 juin 1965, soient adoptées avec les corrections suivantes:

( que dans la résolution no: 65-213, les mots " et un arena de quartier " soient inscrits à la suite de " une piscine intérieure ".)

MM. les Echevins Normand Prescott etRaymond Gascon sont dissidents à ce que les corrections soient apportées à la résolution no: 65-213.

MM. les Echevins Normand Prescott et Raymond Gascon enregistrent leur dissidence à l'adoption de la résolution no: 65-239.

Adopté.

Rés. 65-255

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 282,772.39 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 juin 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 218,111.03 fonds capital : \$ 64,661.36

en y ajoutant, toutefois, dans le fonds capital, le montant de \$ 11,191.68 à l'ordre de Gendron & Lefebure, pour les honoraires du règlement no: 661, à condition que ce montant, lorsqu'il sera taxé, soit chargé au quartier no: 3 seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-256

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un compte soit ouvert à la Banque Canadienne Nationale (succursale de Duvernay) pour chacun des règlements futurs.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Ruébec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 200,000. - jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-258

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 200,000. - au fonds général jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claus de Lamy, soient autorisés à signer les dits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-259

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corp o ration à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$100,000 de un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rês. 65-260

Proposé par M. Gérard Archambautt Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claus de Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Réa. 65-261

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Gécques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$100,000.— à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 657, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000. - à un toux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du réalement no: 657, jusqu'à la vente dudit réalement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 676.

Rés. 65-263

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 676, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section Duvernay nord-ouest) et à un emprunt de \$ 258,000. — pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 29 juin 1965, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Raymond Gascon et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-264

Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux: La Presse, le Star, soient demandées pour l'installation d'un système d'éclairage dans Duvernayouest, telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 29 juin 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebure soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec sont dissidents à ce que l'annonce soit faite dans un journal anglais.

Adopté.

Rés. 65-265

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 112,000.-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefebure, pour la construction d'une route temporaire du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-François, soient acceptés.



## Avis de Motion

M. L'Echevin Jacques Paquette donne avis de motion de la présentation d'un règlement en une de la construction d'une route temporaire du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-François, selon les estimés des incénieurs Gendron & Lefebure.

Rés. 65-266

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux: La l'resse, le Star, soient demandées pour la construction d'une route temporaire du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-Grançois, telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 29 juin 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefehure soient priés de hien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

M. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec sont dissidents à ce que l'annonce soit faite dans un journal anglais.

Adopté.

Joutes subventions possibles pour la construction de cette route temporaire devront être demandées aux différents ministères concernés.

Rés. 65-267

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de mai 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Pacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-268

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plandu parc de verdure à l'intersection du Boulevard Lévesque et de l'Avenue J.J. Joubert, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-269

Proposé par M. Gérard Archambault Secondê par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Gaston Boissinot, a.q. en date du 27 mai 1965, et montrant les subdivisions du lot: 62-587 et -588 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Gaston Boissinot, a.g. en date du 4 juin 1965 et montrant la subdivision du lot : 57-333 du Cadastre Officiel de la Pa-roisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Gorêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-271

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par 19. Claude Lefebure, a.a. en date du 16 mars 1965 et montrant la subdivision du lot: 324-36 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-272

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 4 juin 1965 et montrant les subdivisions des lots: 57-326 à -332, 58-427 et -428 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Pau, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-273

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 4 mai 1965 et montrant les subdivisions des lots: 80-106 et -107, 81-308 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-274

Proposé par M. Raymond Gascon Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mesures nécessaires soient prises par Me Jean Allaire pour l'expropriation du lot: P. 68-121, superficie de 26 pieds carrés tel qu'il apparaît au plan et déscription technique préparés par M. Claude Lefebure, a.q. sur son plan: 7-C-4482-1, ainsi que d'une bande de terrain de 20 pieds longeant la ligne est des lots: 66-162 et 66-196.



## Avis de Motion

M. l'Echevin Raymond Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en une de l'expropriation du lot : P. 68-121 ainsi que d'une bande de terrain de 20 pieds longeant la ligne est des lots : 66-162 et 66-196.

Rés. 65-275

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, tenue le 7 juin 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-276

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 680, relatif à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier 1965, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il so it inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin Normand Prescott demande que M. le Maire tienne régulièrement tous les échevins au courant de ses négociations pour récupérer le montant de \$ 78,055.10 qui deviendrait, autrement, un déficit pour l'année 1965.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de la Lique des Propriétaires St-Maurice de Duvernay, concernant l'embellissement de notre cité.
- Le Conseil prend connaissance de la lettre signée par quelques citoyens concernant l'assemblée du ler juin 1965.
- Le Conseil accuse réception de la lettre de 1'0.4.9. de Duvernay Inc., datée du ler juin 1965.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de 1'0.7.9. de Duvernay Inc., datée du 15 juin 1965, concernant une demande d'octroi de \$ 300.00.

Rés. 65-277

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que selon l'avis favorable du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, un octroi de \$ 300.00 soit accordé à l'Oenvre des Terrains de Jeux de Duvernay Inc., pour l'organisation du "baseball" dans le secteur est de Duvernay.



- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Lique des Propriétaires St-Maurice de Duvernay, datée du 11 juin 1965.

- Le Conseil désire accuser réception d'une lettre de la lique des Propriétaires, Section Notre-Dame des Écores, datée du 15 juin 1965.

Rés. 65-278

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 29 juin 1965, à 8:00 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

Chalas Minin

Claude Laungreffier



Séance d'ajournement de l'assemblée réqulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 29 juin 1965, à 8:50 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : M. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charle-magne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Jous les chefs de services sont aussi présents.

Rés. 65-279

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus oux réalements nos : 676 et 678.

Adopté à l'unanimité.

Pês. 65-280

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé des deux représentants de "Gendron & Lefebure" et de M. U. Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions et additions aux soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Réa. 65-281

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que le Directeur des Services soit autorisé à offrir à "Ronaventure Inv. Corp." le prix de \$ 0.60 le pied carré pour le terrain avoisinant le "Magasin I.G.A.".

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 678.

Rés. 65-282

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 678, pourvoyant à la confection du pavage temporaire sur les parties de lots: P. 438 et P. 442, du Ruisseau Lapinière ou Rang Haut St-Grançois et à un emprunt de \$ 112,000. – pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 5 juillet 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques l'aquette et le greffier M. Claude Lamu, soient respectivement normés président et greffier de ladite assemblée.



#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 676, pour voyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section Duvernay nord-ouest) et à un emprunt de \$ 258,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 29 juin 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Raymond Gascon et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 676.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Raymond Gascon (signé) Claude Lamy
Président Greffien

Rés. 65-283

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 676, présenté et soumis par M. l'Echevin Raymond Gascon et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Liure des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-284

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1965, déposées au mois de mars 1965 et étudiées par le Bureau de Revision les 16 et 17 juin 1965, soient homologuées à toutes fins que de droit, comme suit :

no. rôle	cadastre.	évaluation déposée	nouvelle évaluation
C - 1030	P - 398	\$ 1.56,925	\$ 156,925.00
A-1597-22-1	83 - 175	19,320	17,615.00
9-1199 - 1200-1	19 - 344	130,825	130,825.00
D-1154 - 1154-1	P - 345	167,450	167,450.00
E - 1482	62 - 253	10,625	10,200.00
D - 1548	P - 358	2,800	2,800.00



9-1150-1			
1151 1152	P = 330	\$ 74,255.00	\$ 74,255.00
C = 1255	1 - 413	103,080.00	103,080.00
C - 1256	P - 413, P - 414	103,175.00	103,175.00
C-1219	432	86,475.00	86,475.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-285

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal corrigé du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité soit accepté dans son entier, à savoir :

Rés. 65-52 Proposé par M.M. Leheau Secondé par M.M. Pitre

Que les minutes de l'assemblée du 7 juin 1965 soient adoptées après les modifications suivantes :

Rés. 65-40

Que les assemblées régulières du Comité Consultatif dient lieu dorénavant le ler mardi de chaque mois à 7:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

raopre a r m

Rés. 65-47

Qu'un sous-comité de quatre membres, dont un représentant des Loisirs St-Yves, un représentant des Loisirs des E-cores, un représentant des Loisirs St-Maurice et de deux représentants du service de la récréation, soit formé au sein du Comité Consultatif afin d'établir une programmation pour le gymnase de l'Ecole Dollard des Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-53 Proposé par M. M. Pitre Secondé par M. M. Lebeau

Que la résolution 65-46 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-54 Proposé par M. M. Lebeau Secondé par M. M. Pitre

Qu'en collaboration avec le Service d'Urbanisme et le Service de la Récréation, le Conseil municipal prenne les mesures possibles pour l'aménagement d'un petit parc dans le développement communément appelé "Eliteville".



Le président, M. G. Archambault quitte son siège à 8:45 heures p.m.

Rés. 65-55 Proposé par M. M. Lebeau Secondé par M. M. Pitre

Que M. Trépanier soit élu président pour continuer l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-56 Proposé par M. M. Pitre Secondé par M. P. Archambault

Que le Comité Consultatif des Loisies appuie la demande de l'O.J.J. de Duvernay Inc. en ce qui concerne un octroi de \$ 300.00 pour l'organisation du "baseball", activité nouvelle dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-57 Proposé par M. M. Pitre Secondé par M. M. Lebeau

Que le Comité Consultatif des Loisirs recommande au Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires pour installer des bancs dans les îlots de verdure et autres endroits publics et des enseignes à chacun des parcs pour fin d'identification.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-58 Proposé par M. R. Archambault Secondé par M. M. Lebeau

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

# Avis de Motion

M. l'Echevin Normand Prescott donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction de deux gymnases, un qui sera situé à l'école Dollard des Ormeaux et l'autre dans le quartier St-Maurice.

Rés. 65-286

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'une lettre soit adressée à la Ville St-Irançois leur demandant que la pression d'eau soit maintenue en tout temps à son plus haut niveau possible.



Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité plénier ait lieu, mardi le 6 juillet 1965, à 7:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de la Commission Scolaire de Pont-Viau, datée du 23 juin 1965, concernant la construction d'un gymnase.
- Le Conseil désire accuser réception des quatre (4) lettres de la Lique des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame des Ecores, datées du 15 juin 1965.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Antoine Rousseau, concernant la construction d'une écurie sur un terrain qui n'est pas zone "ferme".

Rés. 65-288

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que la lettre de M. Antoine Pousseau, concernant la construction d'une écurie sur un terrain qui n'est pas zoné "ferme", soit référée à l'aviseur légal aux fins de connaître la validité de cette clause du règlement de zonage no : 353 et en vue de faire respecter ledit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Le comité, formé des deux représentants de "Gendron & Lefehvre" et de M. U. Rous-seau, fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions présentées sont conformes.

Rés. 65-289

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 209,199.05, fournie par l'Pierre Brossand Limitée! en date du 29 juin 1965, pour l'exécution des travaux d'éclairage de rues dans le bassin Duvernay nord-onest, prévus au règlement no: 676 (contrat : 32), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.



Réa. 65-290

Proposé par M. Charlemagne le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 95,620.-, fournie par "9nter State Pavina Inc." en date du 29 juin 1965, pour l'exécution de travaux de pavage temporaire prévus au réalement no: 678 (contrat: 33). soit acceptée. sujette toutefois à l'approbation dudit réalement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-291

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-292

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Raymond Gascon

Que la demande de M. M. Allaire pour la construction d'un "Duplex" sur le Boul. Lévesque, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-293

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.q. en date du 18 juin 1965 et montrant la subdivision du lot : 79-126 (remplaçant et annulant les lots : 79-104 et -105) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-294

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.q. en date du 4 mai 1965 et montrant les subdivisions des lots: 80-131, 81-353 et 80-132 (remplaçant et annulant les lots: 80-103, -104 et 81-300, -301) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Yerres et Porêts en dedans de trois mois de laprésente résolution.



Proposé par M. Gérard Archambault. Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 29 juin 1965 et montrant les subdivisions du lot : 62-575 à -618 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toute fois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Verres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-296

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 33,700.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 15 juin 1965, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Yvanhoe, Roger, Place Chartrond, situées dans Duvernau-est, soient acceptés.

Que N. P.A. Lalonde, inq. soit priê de transmettre, pour approbation, à la Régie des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

# Avis de Motion

M. l'Echevin Charlemagne Le Scoyarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation d'un système d'aqueduc dans les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Yvanhoe, Roger, Place Chartrand, situées dans Duvernay-est, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girovard & Letendre.

Rés. 65-297

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Raymond Goscon

Que les estimés, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 15 juin 1965, pour la construction d'écouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues : Cap-à-l'Higle et Maria Chapdelaine, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, inq. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé ainsi qu'à la Régie des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

## Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'amender le règlement no: 672, concernant la construction de clôtures autour des piscines.



Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Normand Prescott

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'installer une lumière cliquotante à l'intersection de la route no : 18 et de la Montée St-Grançois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-299

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une clôture soit érigée entre le parc de Duvernay-nord et les terrains de M. J.P. Corbeil et R. Archambault.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-300

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que des mesures soient prises pour que le réglement, défendant l'exploitation d'une carrière entre le coucher et le lever du soleil, soit observé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-301

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'à l'avenir, les minutes des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, acceptées ou refusées par le Conseil, soient incluses dans les minutes des assemblées. du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-302

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maria de la Carlo de la Carlo

Graddian

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 9 juillet 1965, à 7:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : M. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemanne Le Scouannec, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

les chefs de services sont aussi présents.

Rés. 65-303

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Raymond Gascon

Que Mademoiselle Ginette Dionne soit nommée "greffier" de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-304

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à emprunter tempo-rairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 100,000. - à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-305

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la l'anque l'rovinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000. — à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-306

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 19,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 7 juillet 1965, pour la construction d'égouts domestiques sur les rues : de la Paix, Roger, Deliste et du Parc, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, inq. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.



Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Normand Prescott

Que les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Yvanhoe, Roger et Place Chartrand, soient la propriété de la Ville, avant que les services y soient installés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-308

Proposé par M. André Bastien Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux: La Presse et le Star, soient demandées pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues: de la Paix, du Parc, Delisle, Roger ainsi que la construction d'aqueduc sur les rues: Yvanhoe et Place Chartrand (règlement no: 677), telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 juillet 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 677.

Rés. 65-309

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 677, pour voyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Roger ainsi que des travaux d'aqueduc sur les rues : Yvanhoe et Place Chartrand et pour voyant à un emprunt de \$ 53,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le jeudi, 15 juillet 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900, Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Charlemagne Le Scou rnec et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement normés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 678, pourvoyant à la confection du pavage temporaire sur les parties de lots: P. 438 et P. 442, du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-Trançois, et à un emprunt de \$ 112,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le lundi 5 juillet 1965, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Echevin Jacques Paquette et de M. Claude Langlois, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi desCités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 678.

Aucun électeur-propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Claude Langlois (signé) Jacques Paquette (signé)

Président

Greffier

Rés. 65-310

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du rèclement no: 678, présenté et soumis par M. l'Echevin Pacques l'aquette et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délihérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-311

Proposé par M. Gérard Archambault Seconde par M. Normand Prescott

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girovard & Letendre de bien vouloir préparer des estimés pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues suivantes : du Pic (cad. P. 65-2) - Croissant Alma (cad. P. 65-2) - Yadoussac (cad. P. 65-2) - Avenue Saquenay (cad. P. 66, P. 65-2 et P. 65) - rue cad. 62-588 - rue cad. 62-607 - rue cad. 62-606 - rue cad. 62-618 et son prolongement vers l'est ou l'ouest.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-312

Proposé par M. Raymond Gascon Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'exécution des travaux d'égouts, aqueduc, pavage & bordures sur la rue Otis, une partie de la rue Maria Chapdelaine ainsi qu'une partie de la rue Cap-à-l'Aigle, soit donnée en extension, au même prix unitaire que mentionné an reglement no: 657.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-313

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Raymond Gascon

Que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution des travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur la rue : l'ort-au-l'ersil, une partie de la rue Maria Chapdelaine ainsi qu'une partie de la rue Cap-à-l'Aigle, par la voix des journaux : La l'resse et le Star, telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay, avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 juillet 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour

Que les ingénieurs Lalonde, Girovard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.



#### Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'installation des services sur la rue Port-An-Persil, partie de la rue Maria Chapdelaine, partie de la rue Cap-à-l'Aigle, selon l'estimé des ingénieurs.

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que les membres du Conseil ainsi que le directeur des services et l'urbaniste de la Cité, soient délégués à Québec lors de l'étude du hill no: 63 (Ville de Javal).

Adopté à l'unanimité.

Réa. 65-315

Proposé par M. Yérard Archambault. Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me Jean Allaire et Me Claude U. Lefebure, son adjoint, soient délégués à Juébec pour représenter la Cité de Duvernay, lors de l'étude du bill no: 63 (Ville de Laval).

M. L'Echevin Normand Prescott, Secondé par M. L'Echevin Raymond Yascon,

Vient en amendement et propose :

Que Me Jean Allaire soit notre aviseur légal à Québec pour représenter la Cité de Duvernay lors de l'étude du bill no: 63 (Ville de Laval).

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Normand Prescott et Raymond Yascon.

Votent pour la proposition principale: MM. les Echevins André Bastien, Yérard Archambault et Charlemagne Le Scouarnec.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adoptê.

Rês. 65-316

Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Greffier



Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:00 heures p.m., le 20 juillet 1965, seuls étaient présents : MM. les Échevins Jacques Paquette et Charlemagne Le Scouarnec.

A 8:30 heures p.m., après l'attente règlementaire d'une demi-heure,

Rés. 65-317

Il est proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée à vendredi, le 23 juillet 1965, à 7:00 heures p.m.

Adopté.



Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 30 juillet 1965, tenue le 23 juillet 1965.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 7:00 heures p.m., seuls se sont présentés : M. les Echevins Raymond Gascon et André Bastien.

A 7:30 herres p.r.

p.m.

Après l'attente règlementaire d'une devi-heure,

Rés. 65-318

91 est proposé par M. Raymond Gascon, Secondé par M. Findré Bastien

Que l'assemblée soit ajournée à lundi, le 26 juillet 1965, à 7:00 heures

Adopté.

Clause Laun Greffier



Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du Conseil du 20 juillet 1965, tenue le 26 juillet 1965, à 7:40 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM.les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 65-319

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 juin 1965 ainsi que de l'ajournement du 29 juin 1965 et de l'assemblée spéciale du 9 juillet 1965, soient adoptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-320

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que les montants mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 juillet 1965, soient acceptés, moins une somme de \$ 25.00.

M. L'Echevin Raymond Gascon, Secondé par M. L'Echevin Normand Prescott,

Vient en amendement et propose :

Que les montants mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 juillet 1965, soient acceptés, moins une somme de \$ 25.00 ainsi qu'une somme de \$ 800.00.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Normand Prescott, Raymond Gascon, André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault et Jacques Paquette.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

A la suite d'un rapport du chef de police et pompiers ainsi que de l'inspecteur des bâtisses ;

Rés. 65-321

Il est proposé par M. Raymond Gascon Secondé par M. Normand Prescott

Que la propriété située au 1844, Boul. Lévesque à Duvernay, constituant un sérieux danger d'accidents et d'incendies, soit déclarée "nuisance publique";

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soit chargé de prendre les mesures nécessaires.



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que la propriété située au 7470, rue Des Tilleuls à Duvernay-est, soit déclarée "nuisance publique";

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soit chargé de prendre les mesures nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-323

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus aux règlements : 677 et 682 (contrats nos : 34, 35 et 36).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-324

Proposé par M. Jacques Paquette Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. Pierre Labrecque, ing. et de M. V. Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions et additions aux soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-325

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité tenue le 6 juillet 1965, soit accepté, moins les "item "suivants: 65-61, 65-62 et 65-66, à savoir:

Rés. 65-59

Proposé par M. M. Pitre Secondé par M. J. Trépanier

Que les minutes de l'assemblée du 14 juin 1965 soient adoptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-60

Proposé par M. M. Lebeau Secondé par M. P. Bilodeau

Que M. M. Pitre soit élu vice-président.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-63

Proposé par M. M. Lebeau Secondé par M. G. Cousineau

Que la Ville de Duvernay, avec le service de la récréation, fasse immédiatement pression pour réserver les périodes de glace aux arénas de Montréal-Nord et du Centre Sportif Laval à l'intention des jeunes de la Cité.



Rés. 65-64 Proposé par M. M. Pitre Secondé par M. J. Trépanier

Que le Conseil de Ville prenne les mesures nécessaires en vue de la construction immédiate d'un "arena" de quartier en raison des besoins croissants de la population et du manque de facilité à obtenir les locaux dans les "arena".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-65

Proposé par M. J. Trépanier Secondé par M. G. Consineau

Que le Conseil de Ville voit à l'aménagement prochain d'une piscino intérieure dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-67

Proposé par M. J. Trépanier Secondé par M. G. Cousineau

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-326

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que les argents suivants soient mis à la disposition des troupes scoutes suivantes :

St-Maurice: \$ 800.00 - Les Ecores: \$ 1,000.00 - "Scouts of

Duvernay ": \$ 500.00.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 669.

Rés. 65-327

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 669, pourvoyant à la construction de deux gymnases; un qui sera situé à l'École Dollard des Ormeaux et l'autre à la future école primaire mixte qui sera construite dans la Paroisse St-Maurice, et pourvoyant à un emprint de \$ 75,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi 2 août 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin André Bastien et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 681.

Rés. 65-328

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 681, amendant l'article 4-62 du règlement de construction et de zonage no: 353, quant aux clôtures, soit adopté tel que lu et soumis

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 2 août 1965, de 7 à 8 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Normand Prescott et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 682.

Rés. 65-329

Proposé par M. Raymond Gascon Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 682, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur les rues : Port-au-Persil, Maria Chapdelaine, Cr. Isle Maligne et Chicontimi, ainsi qu'à un emprunt de \$ 155,000.00 pour ces fins, soit a-dopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 2 août 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Echevin Gérard Archambault et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

## Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 677, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc sur les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Roger, ainsi que des travaux d'aqueduc sur les rues : Yvanhoe et Place Chartrand et pourvoyant à un emprunt de \$ 53,000.pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 15 juillet 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 677.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Scouarnec (signé) Valmore Rousseau
Président Greffier



Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 677, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et M. U. Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre desDélibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-331

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil se réunisse en comité plénier lundi, le 2 août 1965, à 10:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-332

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 10 juin 1965 et montrant la subdivision du lot : 83-268 (remplaçant et annulant les lots : 83-139-5 et 83-140) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Jerres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-333

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 23 juin 1965 et montrant les subdivisions du lot: 81-355 à -357 incl. (remplaçant et annulant les lots: 81-235 à -238) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Porêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-334

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 19 juillet 1965 et montrant les subdivisions du lot: 58-430 et -431 (remplaçant et annulant les lots: 58-280 et -281) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.



Proposé par M. Yérard Archambault Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 26 juillet 1965 et montrant les subdivisions des lots: 62-621 à -631 incl., 63-296 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-336

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Charlemagnele Scouarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebure, a.g. en date du 26 juillet 1965, sous la description suivante :

rue: 62-621 et 63-296;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district:

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.2. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebure, a.q. en date du 26 juillet 1965 et décrite comme suit audit plan :

rue: 62-621 et 63-296.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-337

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que la plainte au rôle d'évaluation pour l'année 1965, étudiée par le Burean de Revision le 14 juillet 1965, soit homolognée à toutes fins que de droit, comme suit :

no. rôlecadastreévaluation déposéeévaluation nouvelleA - 146166-15\$ 15,680.-\$ 14,865.-



Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de juin 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

A la suite de l'avis légal de Me Jean Allaire,

Rés. 65-339

9% est proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire soit autorisé à offrir à M. Louis A. Milot la somme de \$ 1.00 et toute autre considération pour le système d'égouts de la Terrasse Milot.

Adopté à l'unanimité.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de "Steinberg Limitée", remerciant le corps de police de leur coopération pour le maintien de l'ordre lors de la grève des employés en date du 9 juin dernier.
- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de M. Jean-Guy Villeneuve 2425 rue De Meules (Duvernay) félicitant le corps de police pour la promptitude à répondre à son appel en date du 19 juillet dernier.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Lique des Propriétaires de Duvernay - est, concernant la pression de l'eau dans Duvernay-est.

Rés. 65-340

Proposé par M. Normand Prescott Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des représentations soient faites au Ministère de la Santé sur la quantité et la qualité de l'eau fournie par la Ville de St-Grançois à la section est de Duvernay.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de la Ligne des Propriétaires de Duvernay-est en date du 17 juillet 1965, concernant la construction d'une maison sur la rue Julien dans Duvernay-est.
- Le Conseil désire accuser réception d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay-est en date du 19 juillet 1965, concernant l'ouverture récente d'un restaurant situé au 7420 Boul. Lévesque (Duvernay-est).
- M. L'Echevin André Bastien quitte son siège à 8:38 heures p.m.



Le Comité, formé de M. Pierre Labrecque, inq. et de M. U. Rousseau, fait rapport au Conseil que les extensions et additions aux soumissions présentées sont conformes.

Rés. 65-341

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques l'aquette

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 63,205.50, fournie par "Inter State Paving Inc." en date du 23 juillet 1965, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 682 (contrat: 36) soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rês. 65-342

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 91,272.50, fournie par "J.E. Construction Inc." en date du 23 juillet 1965, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 682 (contrat: 35) soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thé rien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-343

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 65,367.50, fournie par "J.E. Construction Inc." en date du 23 juillet 1965, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 677 (contrat : 34), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thé rien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-344

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.



# Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Paquette donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de changer le zonage de "R UB" à "bungalow" le lot appartenant à M. Léopold Archambault, à l'intersection du Rang Bas St-Grançois et de la Montée St-Grançois.

Rés. 65-345

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Normand Prescott

Qu'une dépense de pas plus de \$ 300.00 soit faite en une de procéder à une enquête sur la vitesse excessive dans Duvernay-est et qu'un rapport soit soumis au Conseil par le chef de police et le directeur des services.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-346

Proposé par M. Gérard Archambault Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier



Assemblée spéciale du Conseil de la Cité De Duvernay, tenue le 13 août 1965, à 8:12 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. Charles E. Thérien.

Le greffier, les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 65-347

Proposé par M. Jacques Paquette Seconsé par M. Raymond Gascon

Que M. Normand Prescott soit élu à la charge d'échevin de la Ville de Laval.

MM. André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec enregistrent leur dissidence à l'adoption de cette résolution et en conséquence, votent contre la proposition.

MM. Raymond Gascon, Jacques Paquette, Gérard Archambault et Normand Prescott votent pour la nomination de M. Normand Prescott.

Adopté.

Rés. 65-348

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Président

Graffian